

# Journal *du tri*

Pour la réduction et la valorisation de nos déchets

**SIMER**

Automne 2021  
n°28

• Destination changement...

## Embarquement porte 2022



Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets  
Eco-Pôle- La Poudrerie - 86320 SILLARS  
05 49 91 96 42 - [ecopole@simer86.fr](mailto:ecopole@simer86.fr)

TERRITOIRE  
ZÉRO DÉCHET  
**zéro**  
GASPILLAGE

● **LE SIMER DANS LA POCHE**  
l'application MonTri

Aujourd'hui, seule 1 personne sur 4 fait le tri sans erreur.

C'est pourquoi, le SIMER met en place un nouveau service pour les usagers, une application mobile.

L'application MonTri permet de mieux gérer ses déchets au quotidien, à n'importe quel moment et de n'importe où.

Ses fonctionnalités principales sont :

- Le guide du tri, scanner un déchet avec son smartphone ou entrer un produit dans le moteur de recherche pour

savoir où le jeter instantanément .

- Une carte des points de collecte pour trouver facilement les points d'apports volontaires et les déchèteries à proximité.

- Des notifications pour vous tenir informés en temps réel !

Téléchargeable gratuitement sur tous les smartphones !

Retrouvez plus d'informations sur [www.simer86.fr](http://www.simer86.fr)

● **PAYER VOS FACTURES**

**1- en ligne**

Payez votre facture rapidement depuis chez vous jusqu'à la date d'échéance, c'est possible !

Pour ça, rendez-vous sur le site internet [www.simer86.ecocito.com](http://www.simer86.ecocito.com)

Vous n'avez pas de compte ? Pour le créer, munissez-vous de votre clé d'activation présente au dos de votre facture.

vosre clé d'activation : 09\*\*\_\*\*\*\*\_\*\*\*\*\_\*\*\*\*

Ou vous pouvez créer un compte à partir de votre adresse mail.

Sur ce site, vous pourrez aussi consulter vos factures, vos passages en déchèterie et commander un pass déchets.

**2- chez votre buraliste**

En présentant votre redevance, vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces jusqu'à 300 € et par carte bancaire sans limitation de montant.



La liste des buralistes agréés est disponible sur : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

**3- mais également ...**

- Par TIP (daté et signé) accompagné de votre RIB, si celui-ci ne figure pas sur le TIP, avec l'enveloppe retour jointe.

- Par chèque bancaire ou postal, établi à l'ordre du Trésor Public, en joignant le TIP non signé, avec l'enveloppe retour jointe.

- Par prélèvement mensuel ou à échéance (2 fois par an).

Une question ? Contactez-nous : [redevance@simer86.fr](mailto:redevance@simer86.fr) / 05 49 91 99 60

● **INFO UTILE**

À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les trésoreries de Civray et de Montmorillon fusionnent et deviennent le Service de Gestion Comptable (SGC) Sud Vienne.

Vous pouvez contacter ce service pour les questions liées au paiement et au recouvrement de votre facture, si vous dépendez de Montmorillon ou de Civray.

Du lundi au jeudi : 9h à 12h  
05 49 83 39 39

[sgc.sud-vienne@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:sgc.sud-vienne@dgifp.finances.gouv.fr)

À DÉCOUVRIR...

À lire, le guide des Mouvements Zéro réalisé par Justine Davasse, il passe en revue le zéro déchet sous toutes ses formes. Aussi bien à la maison, qu'en extérieur, ce livre est rempli d'excellents conseils et de bonnes astuces.

À télécharger, l'application Geev  
Donner plutôt que jeter, c'est le but de cette appli. Dons de vêtements, de matériels et d'objets qui ne servent plus, mais aussi de nourriture.

# LES HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

OCTOBRE 2021

 Téléchargez votre mémo des horaires d'ouverture de votre déchèterie sur [www.simer86.fr](http://www.simer86.fr) / rubrique «les déchèteries»

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
<b>AVAILLES LIMOUZINE</b> 05 49 84 07 94	●	○	○	○	●	○	○	●	○	○	●	○
<b>CHARROUX</b> 05 49 97 03 25	○	○	●	●	●	●	○	○	●	●	●	●
<b>CHAUVIGNY</b> 05 49 56 14 29	○	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
<b>CIVAUX/VALDIVIENNE</b> 05 49 42 88 06	●	●	○	○	●	●	●	○	●	●	●	●
<b>CIVRAY</b> 05 49 87 00 59	○	●	●	○	●	●	●	●	●	●	●	●
<b>LA TRIMOUILLE</b> 05 49 83 80 19	●	○	○	○	●	●	●	●	●	●	○	●
<b>LATHUS-ST-RÉMY</b> 05 49 91 02 50	○	○	●	●	○	○	●	●	○	○	●	○
<b>LÉSIGNY</b> 05 49 19 18 46	○	○	○	○	○	●	○	○	○	●	○	○
<b>LUSSAC-LES-CHÂTEAUX</b> 05 49 84 07 27	○	○	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
<b>MILLAC</b> 05 49 84 57 62	●	●	○	○	●	●	○	○	●	●	●	●
<b>MONTMORILLON</b> 05 49 48 25 54	○	●	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
<b>PLEUMARTIN</b> 05 49 93 16 80	○	○	●	●	●	●	●	●	●	○	●	●
<b>ST PIERRE-DE-MAILLÉ</b> 05 49 84 17 09	○	●	○	○	○	○	○	○	●	○	●	○
<b>ST SAVIN</b> 05 49 48 18 80	●	○	○	○	●	●	●	●	●	●	●	●
<b>USSON-DU-POITOU</b> 05 49 36 05 03	●	●	○	●	○	○	○	○	●	●	○	●
<b>VERRIÈRES</b> 05 49 42 88 26	●	●	○	○	●	●	○	○	●	●	●	●



Déchèterie ouverte



Déchèterie fermée



➔ **HORAIRES D'ÉTÉ**

DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE

8h30-12h // 14h-18h

*Pour Chauvigny*

8h30-12h // 13h30-18h



➔ **HORAIRES D'HIVER**

DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS

8h30-12h // 14h-17h

*Pour Chauvigny*

9h-12h // 13h30-17h

# Les chiffres clés de 2020



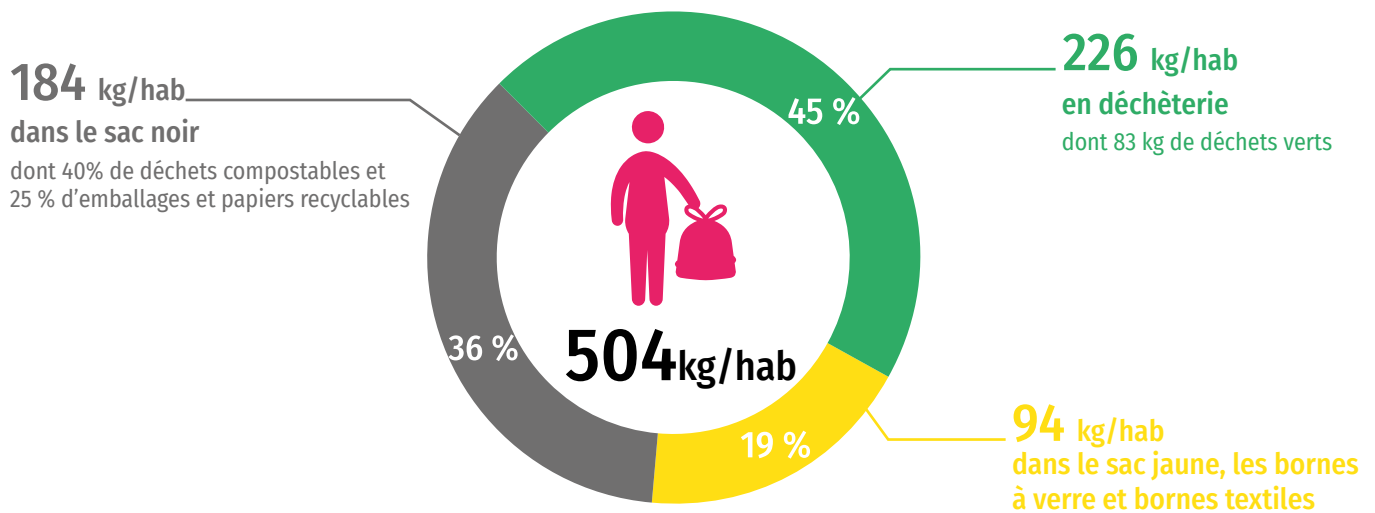
LES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS DE L'ANNÉE



**-19 %** d'ordures ménagères résiduelles depuis 2010

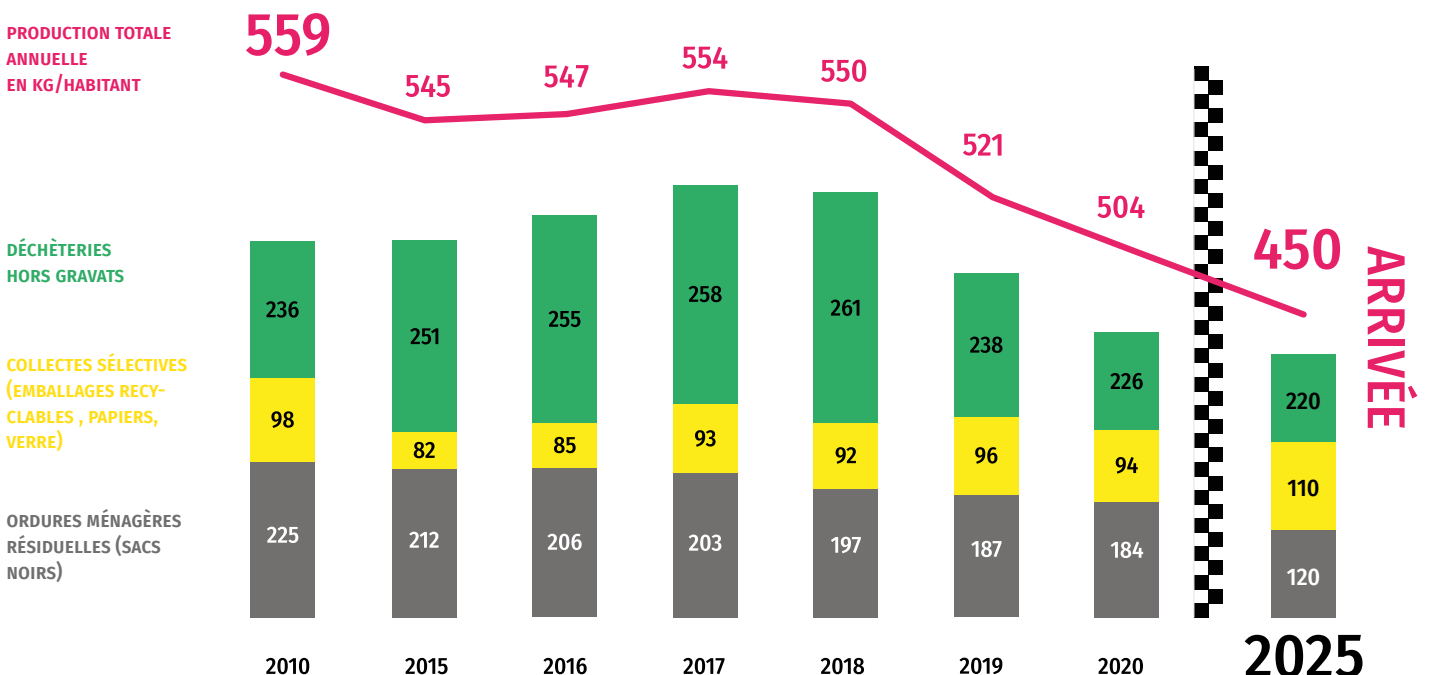
**- 2 500** tonnes de déchets enfouis  
- 41 kg/hab dans le sac noir en 10 ans

## LA PRODUCTION DE DÉCHETS D'UN HABITANT EN 2020

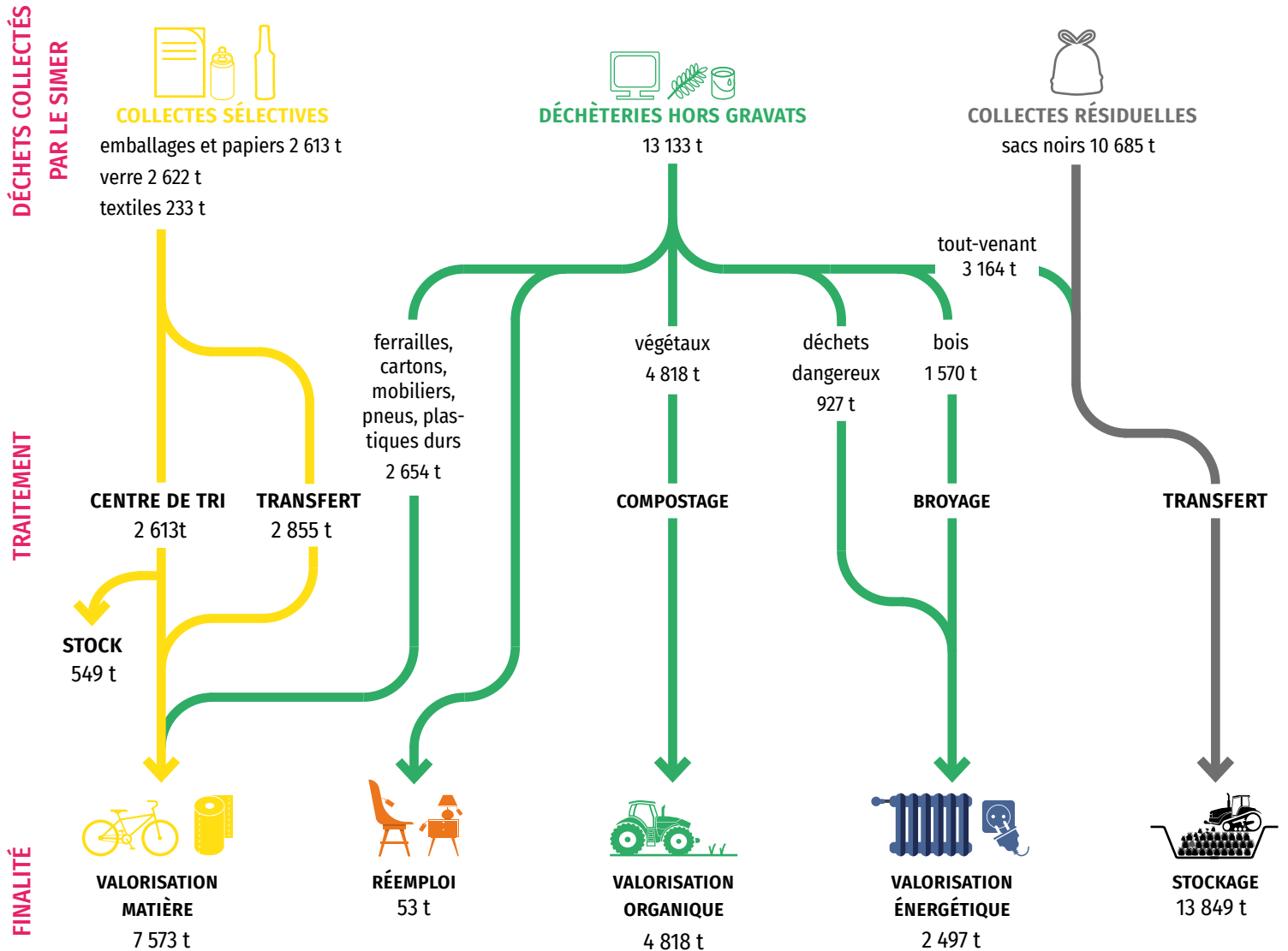


## L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG/HAB

## LES OBJECTIFS



## LA GESTION DES DÉCHETS (EN TONNES)



## LE TERRITOIRE DU SIMER

**1** centre de tri des emballages recyclables

**1** plateforme de valorisation du bois et des végétaux

**15** déchèteries

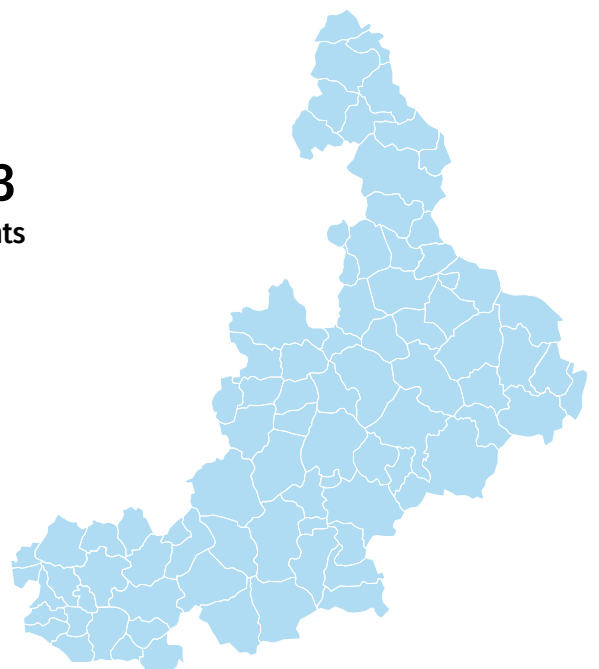
**123** agents



**85** communes

- 55 communes de la CC Vienne et Gartempe
- 9 communes de la CA de Grand Châtellerault
- 21 communes de la CC du Civraisien en Poitou

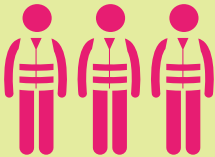
**58 105** habitants





# Dernière ligne droite avant le changement

## Enquête et distribution



**18 enquêteurs**  
rencontrent les foyers  
depuis mi-mai

**Vous n'avez pas encore reçu votre bac ou votre Pass Déchets ?**  
Pas de problème !

• Si votre commune a **déjà été enquêtée**, et que les enquêteurs n'ont pas réussi à vous voir : vous avez dû recevoir un avis de passage dans votre boîte aux lettres.



Vous ne l'avez pas reçu ? Vous l'avez égaré ? N'hésitez plus à nous contacter :

- 05 49 91 90 25  
- [redevanceincitative@simer86.fr](mailto:redevanceincitative@simer86.fr)

en précisant votre nom, prénom, numéro de téléphone, et votre lieu de résidence. Nos équipes finaliseront votre enregistrement et programmeront la livraison selon vos disponibilités et celles de nos moyens de livraison.

• Votre commune n'a **pas encore été enquêtée** ? Patience, nos équipes arrivent ! L'enquête et la distribution se déroulent jusqu'à la fin de l'année.

## Rappel

Votre service de gestion de déchets évolue en 2022, avec :

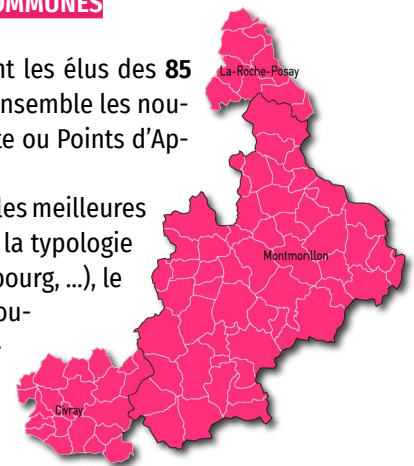
- la généralisation de la **collecte en bacs individuels pucés ou en PAC** (Points d'Apport Collectif)
- l'**adaptation des fréquences et du calendrier de collecte** correspondant à la réduction de la production de déchets
- la mise en place d'un **mode de facturation individualisé : la Redevance Incitative**
- l'accompagnement renforcé **pour le tri et la réduction des déchets** (composteurs, facilitation du tri...)

## LES ÉTAPES EN COURS ET À VENIR

### FIN DE LA CONCERTATION AVEC LES COMMUNES

Le SIMER a rencontré individuellement les élus des **85 communes du territoire** pour définir ensemble les nouveaux modes de collecte (Porte à porte ou Points d'Apport Collectif).

Ce travail commun a permis de valider les meilleures solutions de collecte possibles, selon la typologie d'habitat (individuel, collectif, centre bourg, ...), le secteur concerné (bourg historique, touristique, ...), et l'accessibilité du véhicule de collecte.



### RENDEZ-VOUS EN DÉCEMBRE

Vous recevrez en fin d'année toutes les informations utiles concernant les modalités pratiques de ce changement :



→ Un nouveau guide du service public de gestion des déchets, dans lequel seront définies les modalités de présentation de vos bacs ou d'utilisation de votre Pass Déchets pour accéder à votre Points d'Apport Collectif (PAC), les consignes de tri, les coordonnées en cas de problème avec votre équipement, ...



→ Votre calendrier de collecte



→ Les travaux d'implantation des Points d'Apport Collectif

En attendant, n'hésitez pas à consulter notre vidéo explicative sur notre page Facebook (@Ecopole).

# Vous avez des questions ?

## LE BAC QUI M'A ÉTÉ REMIS EST TROP PETIT OU TROP GRAND ?

Le volume du bac est déterminé en fonction du nombre de personnes composant chaque foyer.

Il n'est pas prévu de dérogation à la grille de dotation, à l'exception des usagers exerçant leur activité professionnelle à domicile ou pour des raisons médicales. Aucun changement de bac ne sera possible en 2022, durant l'année test, pour une même composition familiale.

## QUAND PUIS-JE PRÉSENTER MON BAC À LA COLLECTE ?

À partir de janvier 2022 et pas avant.

En effet, la collecte en bacs prend davantage de temps que la collecte en sacs. Les circuits de collecte sont donc en cours de redéfinition afin de prendre en compte les nouveaux modes de collecte.

Les prochains jours de collecte seront communiqués en fin d'année à tous les usagers.

## JE DÉMÉNAGE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Vous devez impérativement prévenir le SIMER qui s'occupera des démarches à suivre pour vos bacs et/ou Pass Déchets.

## JE VIENS D'EMMÉNAGER ET JE N'AI PAS DE BACS ?

Vous devez prévenir le SIMER qui évaluera votre besoin avec vous et vous remettra vos équipements selon votre mode de collecte.

## POURQUOI LES BACS SONT-ILS PUCÉS ?

Les bacs sont équipés de puces électroniques permettant leur identification. La puce associe un bac à une adresse.

Lors de la collecte, les puces permettront au SIMER de gérer le parc de bacs, la traçabilité des données pour la facturation (nombre de levées de bac) et d'assurer le suivi et la maintenance de vos bacs en cas de réparation.



## J'AI DÉJÀ DES BACS. PUIS-JE LES UTILISER ?

Seuls les nouveaux bacs distribués par le SIMER sont à utiliser.

Ainsi tous les usagers du service disposeront du même type de bac pour la collecte des déchets : pucés, normalisés et compatibles avec les bennes de collecte. Vous pouvez réutiliser vos anciens bacs (réservoir d'eau de pluie, de broyat...) ou les déposer en déchèterie sans contrepartie.

## COMMENT FAIRE SI JAMAIS DES GENS VIENNENT JETER DANS MON BAC ?

Nous vous conseillons de présenter vos bacs pleins la veille au soir et de les rentrer dès la collecte passée.

S'il y a un défaut de collecte (sac à terre, bac trop rempli) l'usager sera prévenu. Si l'usager n'est pas responsable, il le signalera au SIMER afin de trouver un solution ensemble.

## EST-CE QUE LE SIMER VA CONTINUER DE FOURNIR DES SACS ?

À partir de janvier 2022, le SIMER ne fournira plus de sacs. Seuls les usagers concernés par les sacs prépayés rouges devront continuer à aller les chercher en déchèterie.

## QUI FAIT LE NETTOYAGE DE MON BAC ?

Le nettoyage des bacs est à la charge de l'usager.

## POURQUOI JE NE PEUX PAS CHOISIR MON MODE DE COLLECTE ?

Le service évolue avec une généralisation de la collecte en porte à porte en bac individuel.

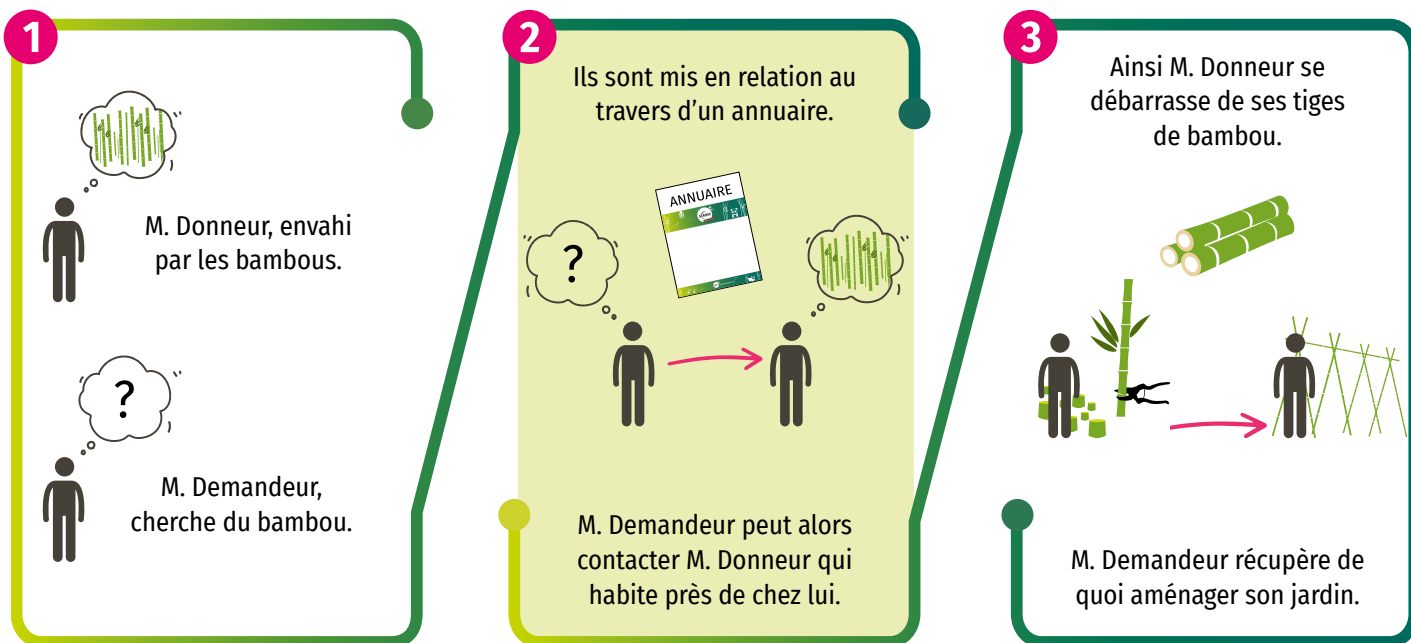
Lorsque la porte à porte n'est pas possible pour des questions techniques, la collecte se fait alors en PAC en général.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de la collecte en porte à porte ou en PAC, il n'est pas possible de laisser le choix du mode de collecte à l'usager.

→ LORS DE L'ENQUÊTE ET DISTRIBUTION, UN GUIDE QUI PRÉSENTE L'ENSEMBLE DU NOUVEAU DISPOSITIF DE COLLECTE EST REMIS À CHAQUE USAGER.

# Le réseau bambou

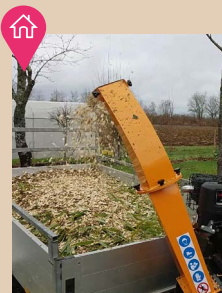
Lancé il y a quelques mois, le réseau bambou a pour but de mettre en relation les personnes ayant trop de bambous chez elles avec les personnes qui en recherchent. Au travers de ce réseau d'habitants, plusieurs mètres cubes de tiges de bambou ont déjà été échangés sur le SIMER. C'est un moyen d'aider les propriétaires dans l'entretien de leurs bambouseraies, tout en faisant le bonheur des jardiniers. Si vous aussi vous souhaitez donner ou récupérer des tiges de bambou, contactez-nous !



Les échanges sont gratuits et concernent exclusivement les tiges de bambou pour éviter la prolifération de cette plante invasive.

## Broyage des végétaux

**À DOMICILE !!**



La saison de la taille va bientôt battre son plein et avec elle son lot de voyages en déchèterie.

Pour vous faire gagner du temps et vous aider dans votre pratique du jardinage au naturel, le SIMER réfléchit à la création d'un service de broyage des végétaux à domicile.



Si vous êtes intéressés, faites-le nous savoir en indiquant vos préférences dans le questionnaire accessible à l'adresse : [www.simer86.fr](http://www.simer86.fr)



Nous vous recontacterons pour vous informer de la suite donnée à cette action.

### A DÉCOUVRIR

#### // ATELIERS : LA HAIE SÈCHE



Envie de découvrir une technique simple vous permettant de valoriser vos branches directement chez vous ? Venez participer à la construction d'une haie sèche.

- Le 27 octobre de 14h à 17h  
**Saint Pierre de Maillé** - Les Cagouillères
- Le 29 octobre de 14h à 17h  
**Sillars** - SIMER Eco-pôle (la poudrerie)

Atelier gratuit avec inscription obligatoire.

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS : BIODECHETS@SIMER86.FR**



## Vous avez dit compostage collectif ?

Le compostage individuel est une solution très pertinente sur le territoire du SIMER. Certains foyers sont cependant dépourvus d'espace extérieur (centre-ville, immeubles, bourg historique). Pour permettre à ces habitants de composter, des dispositifs de compostage collectif sont installés.



De nombreux projets sont à l'étude. En concertation avec les mairies, de nouveaux sites verront donc le jour prochainement. Pour les établissements (scolaires, de soins, de restauration) la dynamique est la même. Le nombre de sites de compostage en établissement est en augmentation constante.



De nouveaux sites de compostage collectif et en établissement



**Montmorillon - Avril 2021**  
Pour l'institution Saint Martial  
Biodéchets valorisés : 3 000 kg/an



**Savigné - Avril 2021**  
Au plaisir d'offrir  
Biodéchets valorisés : 6 000 kg/an



**Lussac-les-châteaux - Juin 2021**  
Pour l'école Saint Vincent de Paul  
Biodéchets valorisés : 250 kg/an



**Saint Savin - Juillet 2021**  
Pour les habitants des immeubles  
Biodéchets valorisés : 700 kg/an



**Civaux - Juillet 2021**  
Pour la cantine et les habitants du bourg  
Biodéchets valorisés : 1 600 kg/an



**Distribution du  
3 au 26 novembre 2021**

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE  
WWW.SIMER86.FR**

Cette vente est réservée aux habitants du SIMER concernés par la redevance incitative, dans la limite d'1 composteur par foyer, à condition de ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide au compostage du SIMER au cours des 10 dernières années.

## VENTE DE COMPOSTEURS

 **Quantité limitée**



conditionné en kit  
de 101 cm x 101 cm x 18 cm  
dimensions du composteur monté  
101 cm x 102 cm x 85 cm

# Un franc succès !

Lancée en avril 2021, vous avez été nombreux à vous mobiliser pour cette aide à l'achat. Nous dénombrons déjà :



**10 aides**  
pour les couches lavables



**98 aides**  
pour les protections menstruelles lavables



**5 400€ d'aides**  
allouées

\*chiffres au 30 juin 2021

## TÉMOIGNAGE

Roxane, maman d'une petite fille de 8 mois, utilise les couches lavables et a bénéficié de l'aide du SIMER :



Qu'est-ce qui vous a permis de sauter le pas ?

Avant de passer au lavable, nous nous sommes posés beaucoup de questions, on était très hésitant.

L'aide proposée par le SIMER a été le petit coup d'pouce !



Comment est la vie de tous les jours en mode «couches lavables» ?

Quels bénéfices cela vous apporte-t-il ?

À peu près 1 semaine et demie de rodage pour que tout roule !

Ensuite c'est très simple au quotidien : moins de poubelles et plus d'économies ! Nous économisons 40€/mois ; en 6/7 mois, nos couches lavables étaient payées !



Un conseil à donner ?

Demander des retours d'expérience et des bons conseils à vos amis ou des personnes qui sont déjà en couches lavables !

Les couches lavables, c'est une chouette aventure !!



**[AIDE]**

Couches et protections hygiéniques lavables

jusqu'à **250€\***  
d'aide pour l'achat de  
**COUCHES LAVABLES**

Déposez votre dossier complet avant le **31 décembre 2021**

jusqu'à **50€\***  
d'aide pour l'achat de  
**PROTECTIONS  
MENSTRUELLES LAVABLES**

Tous les renseignements sur [www.simer86.fr](http://www.simer86.fr)

\*Aide à l'achat de 50 % du montant, dans la limite de 250 € pour les couches lavables et de 50€ pour les protections hygiéniques lavables, plafonnée à la valeur d'achat si le montant est inférieur à 50€ pour les protections hygiéniques lavables. Aide réservée aux usagers particuliers du SIMER concernés par la mise en place de la redevance incitative. Le budget alloué à cette opération est plafonné annuellement. Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée et uniquement ceux qui sont complets.



## Les déchets des uns sont les ressources des autres

**Et si demain, les déchets redevaient matières premières ? Et si cela permettait de créer de nouvelles filières de valorisations locales ?**

Dans le contexte législatif de la loi AGEC et l'évolution des Responsabilités Élargies des Producteurs (REP), la démarche EIT accompagne les acteurs économiques à changer leurs pratiques, à valoriser et optimiser tant que possible leurs ressources.



### LE SIMER ACCOMPAGNE VOTRE ENTREPRISE

#### Vers des solutions locales de gestion des flux

La première étape est de définir les enjeux de l'entreprise en réalisant un diagnostic Ressources et Déchets d'Activités Économiques (DAE). Celui-ci permet de :

- Répertoire** des ressources disponibles et recherchées.
- Identifier** des synergies avec d'autres entreprises et vous mettre en relation.
- Mettre en place** le tri, en adaptant les contenants au postes de travail.
- Échanger** sur les bonnes pratiques de gestion et d'optimisation des ressources.

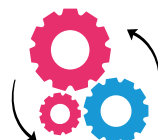
#### Vers la réalisation de synergies

Certaines synergies peuvent permettre la création de filières de valorisation locales ; ce qui nécessite la constitution de Groupes de Travail (GT). À ce jour, les thématiques travaillées sont :

- **Déchets du bâtiment** : gravats recyclés, réemploi des matériaux, ...
- **EPI (Équipements Professionnels Individuels)** : des achats responsables (éco-conception, réparation) jusqu'à la transformation de matière.
- **Réemploi** : constitution d'une filière locale.
- **Bois > énergie** : ultime valorisation du bois pour qu'il puisse alimenter des chaufferies de collectivités ou des réseaux de chaleur.

### 1ER ATELIER SYNERGIES

Les ateliers synergies permettent de regrouper les acteurs économiques du territoire dans le but de trouver des échanges de ressources réalisables.



**40 diagnostics** réalisés sur le bassin économique de Lussac-les-châteaux/Montmorillon

**28 acteurs économiques** réunis à 1 atelier participatif

**150 synergies** réalisables



**Vous avez des ressources et vous ne savez pas quoi en faire ou à l'inverse vous êtes à la recherche d'une ressource ?**

Contactez : [lucie.milon@simer86.fr](mailto:lucie.milon@simer86.fr) - 06 33 25 69 50

### INDEX

**EIT : L'Écologie Industrielle et Territoriale** vise à favoriser la mise en commun des ressources entre acteurs économiques. L'EIT favorise l'innovation et l'Économie Circulaire, en allant vers des démarches d'éco-conception ou de développement de filières de valorisation et traitement locales.

**Ressources** : Ce sont les matières premières, matériels, ressources humaines ou achats liés à votre production. Elles peuvent être échangées, valorisées et mutualisées. Mises en commun ces ressources peuvent être réduites, réutilisées et recyclées.

**4200 tonnes** de matières échangées sur le territoire du SIMER depuis début 2021.

### À VENIR

- Novembre 2021 (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) : Groupes de Travail autour du plastique et des EPI.
- De octobre à février 2022 : Diagnostics ressources sur le bassin économique de Civray/Gencay (dans le cadre de la préparation de l'atelier synergies)
- Février 2022 : Atelier synergies sur la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.





# Petits appareils électriques



- > Cuisine
- > Salle de bains
- > Entretien et nettoyage
- > **Électronique grand public**  
appareils photo, GPS, télécommandes, chaînes Hi-Fi, cigarettes électroniques, lecteurs DVD...
- > **Informatique, câbles et multiprises**  
⚠ hors écrans et ordinateurs portables
- > **Loisirs et jouets électriques**
- > **Outils de bricolage et jardinage**



## MERCI

Votre geste est utile pour l'environnement !

**ecosystem**  
recycler c'est protéger